

	CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2022-16	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Le 30/03/2022 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 22/03/2022, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procurator(s) : MATHIEU-ZAKI Maryline (procurator à MATHIEU Christophe)

Absent(s) représentés : MATHIEU-ZAKI Maryline

Secrétaire de séance : MAIRE Lucien

08 – COUPE DE BOIS 2022 – FORET COMMUNALE

Office National des Forêts (O.N.F.)

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur GALETTI de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après
- Pour les coupes inscrites, de préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- Que Monsieur le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles n° 3, 4, 5, 18, 19, 20
- D'informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF (2)	Année décidée par le propriétaire (3)	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
3	IRR	261	8,69	2022	2022	2022	X					Sur pied	Résineux	
4	IRR	330	13,19	2020	2022	2022	X					Sur pied	Résineux	
5	IRR	238	9,5	2022	2022	2022	X					Sur pied	Résineux	
18	IRR	510	17	2019	2022	2022	X					Sur pied	Feuillus	
19	IRR	214	21,36	2022	2022	2022	X					Sur pied	Feuillus	
20	IRR	150	14,94	2022	2022	2022	X					Sur pied	Feuillus	

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de délivrance des Bois d'affouages

- Délivrance des bois **après façonnage**
- Délivrance des bois **sur pied**

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFICIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. PANSARD Frédéric

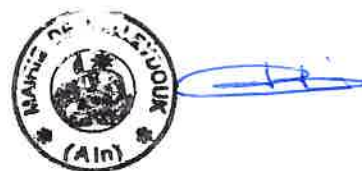
M. DROMARD Jean Marie

M. CAMPION Yves

} 3 noms et prénoms

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 05/04/2022
- Affichée le 05/04/2022
- Certifiée exécutoire le 05/04/2022

Le Maire

A blue ink signature, which appears to be 'Pascal Courtois', is written over the text 'Le Maire'.

Pascal COURTOIS



10/10/10

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : COUPE DE BOIS 2022 - FORET COMMUNALE

Date de transmission de l'acte : 05/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 05/04/2022

Numéro de l'acte : DEL2022-16 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220330-DEL2022-16-DE

Date de décision : 30/03/2022

Acte transmis par : Pascal COURTOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Acte à classer**DEL2022-16**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-05T17-44-32.00 (MI236674480)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220330-DEL2022-16-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : COUPE DE BOIS 2022 - FORET COMMUNALE

Date de décision : 30/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversActe : [DEL 2022-16 - coupes de bois 2022.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/04/22 à 17:44

Par [COURTOIS Pascal](#)**Transmis**

Date 05/04/22 à 17:44

Par [COURTOIS Pascal](#)**Accusé de réception**

Date 05/04/22 à 17:51